



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 25 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 21 février 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

**Absents excusés** : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
 Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER  
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL  
 Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

**Secrétaire de Séance** : Madame LEBERTRE

**22-014 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE CITERNE ENTERREE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La question de la récupération des eaux de pluie est une préoccupation de la municipalité. Cette volonté est guidée par trois objectifs : la sobriété dans sa consommation, la volonté de soulager le réseau pluvial, des économies financières. Pour aller dans ce sens, a été décidé d'installer, aux services techniques, route de Basly, une citerne enterrée de 30 m<sup>3</sup> pour constituer une réserve d'eau afin d'assurer l'arrosage des arbres et des fleurs en période sèche, d'être un point de recharge pour l'hydrocureuse pour le nettoyage des avaloirs, et pour la balayeuse lors du nettoyage de la commune. Cette installation permettra donc de collecter les eaux de pluie sur une surface de 232 m<sup>2</sup> et, étant enterrée, de ne pas gêner la circulation des engins autour des ateliers.

Après sollicitation de différents devis, le coût de l'installation de cette citerne est de 17 420 euros HT, fourniture de la cuve et génie civil inclus. Cette dépense sera inscrite au budget 2022.

La commune peut percevoir des subventions pour cette pratique résiliente, notamment de la part de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer tout document pour réaliser cet investissement et **A SOLLICITER** les différents organismes pouvant subventionner l'acquisition et l'installation d'une citerne enterrée pour un montant HT de 17 420 euros. Le cumul des subventions ne pourra pas dépasser 80% du montant des travaux.

**VOTE : POUR : 17 PREFECTURE DU CALVADOS**

- 1 MARS 2022

COURRIER

Le Maire  
**Thomas DUPONT-FEDERICI**

